



COMMUNIQUE

N°18/AGPAR/17

Operations de délivrance de passeports biométriques aux Guinéens de l'étranger

L'Ambassade de la République de Guinée en France informe que les opérations d'enrôlement en vue de la délivrance de passeports biométriques aux Guinéens de l'étranger ont pris fin sur le territoire français.

En conséquence et dans l'attente de l'arrivée d'une prochaine mission, l'ambassade ne délivre pas de passeport.

Quant au retrait des passeports biométriques issus des précédentes opérations, il s'effectue du lundi au jeune de 09h30 à 16h00 et le vendredi de 09h30 à 15h00.

Pour savoir si votre passeport est disponible, ou si votre passeport perdu ou volé a été trouvé et transmis à l'ambassade, consultez les listes sur le site internet www.ambaguineefrance.org.

Pour tout autre renseignement relatif à l'obtention d'un passeport biométrique, appelez le **01 47 04 81 48** ou envoyez un courriel à contact@ambaguineefrance.com. Veuillez fournir un numéro de téléphone afin d'être recontacté par les services de l'ambassade.

Paris, le 05 décembre 2017

Ambassade de Guinée

